



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 131-2022



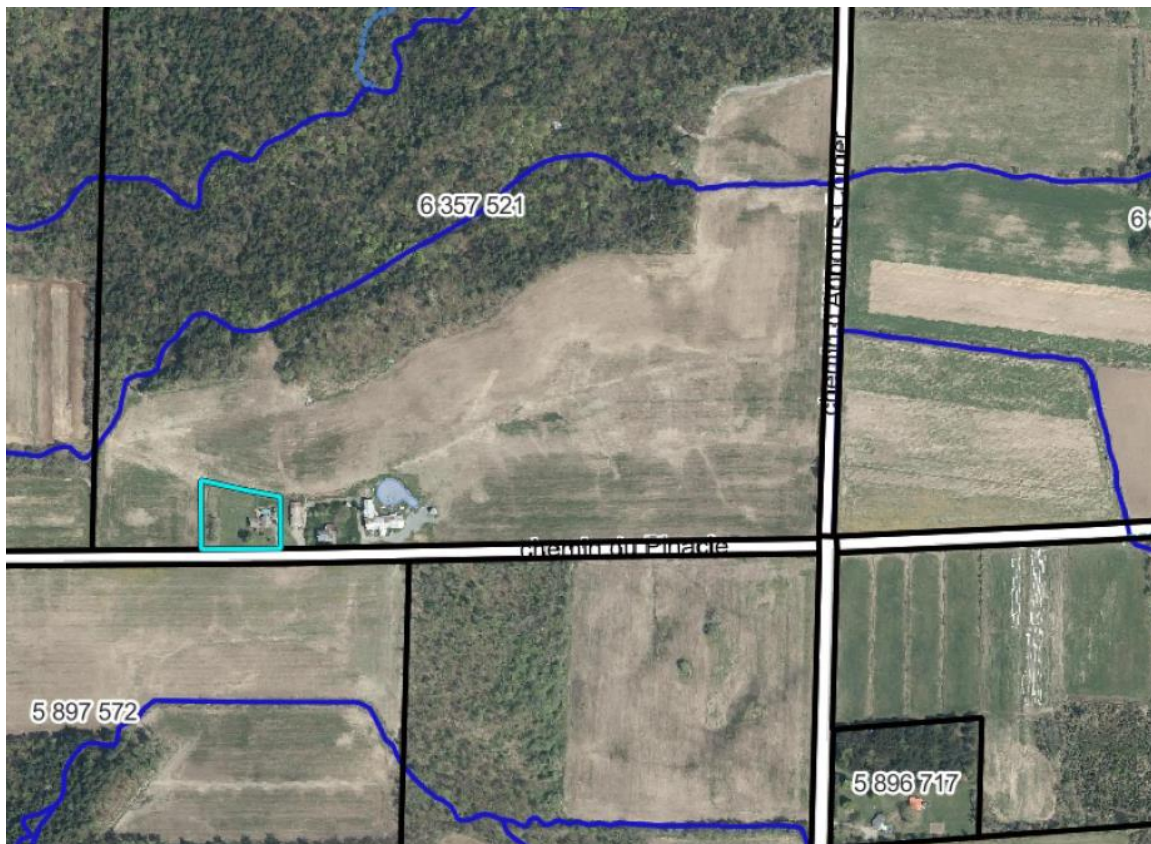
Prenez avis que le 5 août 2024, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 19h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation suivante :

NATURE DE LA DEMANDE

Demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire à 2.6 mètres de la limite latérale de propriété. Le paragraphe 2, de l'article 79 du règlement de zonage 131-2022 stipule que les bâtiments accessoires à l'extérieur du périmètre urbain doivent être situés à au moins 4 mètres des limites latérales de propriété.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 65 chemin du Pinacle
Lot no. 5 896 675
Matricule : 5991-84-3134



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET
DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier